épargne & prévoyance

MIF

www.mifassur.com

#05
2026

LE GUIDE DE **LA FINANCE RESPONSABLE**

La MIF au service de votre épargne

POURQUOI L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

A LA COTE CHEZ LES INVESTISSEURS ?

L'investissement responsable consiste à placer son argent dans des entreprises ou des projets prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cette nouvelle façon d'investir cherche à concilier quête de sens et performance économique.



L'investissement responsable a de plus en plus de succès

L'investissement responsable prend en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement. Il s'agit des critères ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

- **Les critères environnementaux (E)** étudient les actions de l'entreprise pour réduire l'impact de son activité sur la planète (réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion de l'eau et des déchets...).
- **Les critères sociaux (S)** considèrent les contributions de l'entreprise envers les personnes (conditions de travail des salariés, promotion de la diversité et de l'inclusion, actions en faveur de la santé...).
- **Les critères de gouvernance (G)** évaluent la manière dont une entreprise est dirigée et contrôlée (écarts de rémunération entre salariés et dirigeants, transparence financière, lutte contre la corruption...).

À SAVOIR
L'Europe est le leader mondial de l'investissement responsable avec 84 % des encours mondiaux en finance durable [2].

Selon le 9ème baromètre annuel du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)[1], 1 Français sur 2 accorde une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placements. En priorité, ils veulent mettre leur épargne au service de la lutte contre les pollutions et le changement climatique, de la création d'emplois et du développement des droits humains.

Quels sont les produits disponibles ?

Un particulier peut investir dans des fonds responsables grâce à plusieurs dispositifs. Il est ainsi possible de le faire en direct via des fonds et des produits structurés, un plan d'épargne entreprise (PEE), un plan d'épargne retraite d'entreprise collectif (PERECO) ou encore un plan d'épargne retraite (PER) et les unités de compte (UC) d'un contrat d'assurance vie.

Ces placements, notamment le PER et l'assurance vie, répondent à l'objectif des investisseurs de long terme souhaitant dynamiser le rendement potentiel de leur contrat, en acceptant une part de risque de perte en capital.

(1) Forum pour l'investissement responsable réalisé avec le Groupe Ifop, « Les Français et la finance responsable », septembre 2026.
(2) Soit 18,5 milliards de dollars, au quatrième trimestre 2024, selon Morningstar (publication février 2025).



Parmi les supports d'investissement responsables disponibles, les FCP (Fonds Communs de Placement) et les OPCVM (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) permettent d'investir dans des sociétés cotées de toutes tailles sélectionnées par un gérant, en Europe ou dans d'autres régions du monde.

Ces fonds peuvent être investis dans l'ensemble des secteurs économiques ou dans une thématique précise (préservation des océans, reforestation, santé et éducation…).

Depuis 2020, il est également possible d'investir responsable dans l'immobilier en achetant des parts de SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier) ou/et d'OPCI (Organismes de Placement Collectif Immobilier).

Les trois principaux labels

En France, les labels environnementaux distinguent les produits de la finance durable de ceux dits « classiques ». Ils orientent les épargnants pour faire un choix éclairé en matière d'investissement responsable. Ils offrent ainsi des informations fiables sur la composition des fonds, la stratégie d'investissement et les critères ESG pris en compte. Il en existe principalement trois :

Le label ISR
(Investissement Socialement Responsable).

Créé en 2015 par le ministère de l'Économie et des Finances, il est la référence française. Il distingue les entreprises contribuant au développement durable dans tous les secteurs d'activité. Son obtention s'est durcie en 2025.

Le label Greenfin

Créé en 2015 à l'initiative du ministère de la Transition écologique et solidaire, il est dédié à la finance verte. Il exclut les activités liées aux énergies fossiles et au nucléaire.

Le label Finansol

Créé en 1997, il identifie les projets à fort impact social (insertion professionnelle, accès au logement, lutte contre l'exclusion…).

Zoom sur

L'ASSURANCE VIE MIF

Le Compte Épargne Libre Avenir Multisupport propose au moins un fonds correspondant à chacun de ces trois labels.

La nouvelle classification européenne de la finance durable

L'Union européenne propose un autre classement des fonds durables avec le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) depuis mars 2021. Les fonds les plus engagés sont référencés dans les catégories « article 8 » et « article 9 » :

- **Article 8 :** ces fonds encouragent la prise en compte des critères ESG par les entreprises. Ils peuvent investir dans des entreprises de tous secteurs et des activités sans lien avec le développement durable.
- **Article 9 :** ces fonds sont les plus vertueux. Ils investissent uniquement dans des entreprises actrices du développement durable et ayant des politiques sociales positives (développement des énergies renouvelables, gestion des déchets, efficacité énergétique, politique de travail inclusive et transparente…).

Ces fonds sont tenus de publier des rapports expliquant comment ils mesurent l'impact de leurs investissements dans la transition vers une économie plus durable.

Pour faciliter la comparaison des pratiques des entreprises, l'Union européenne a défini une « taxonomie verte ». Chacune doit répondre à au moins un de ces six enjeux :

- l'atténuation du changement climatique,
- l'adaptation au changement climatique,
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire,
- la prévention et la réduction de la pollution,
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette grille d'analyse aide à mieux informer les épargnants.

DU SENS POUR SES INVESTISSEMENTS...
ET DE LA PERFORMANCE !

La montée en puissance des investissements responsables ces dernières années permet désormais de concilier éthique et performance. Selon des statistiques récentes, ce type d'investissement a tendance à mieux résister aux chocs économiques et financiers comparés aux fonds traditionnels.

De belles surperformances pendant la crise du Covid-19

La crise du Covid-19 a provoqué un choc économique et financier sans précédent. Dans ce contexte si particulier, les fonds ayant investi dans des entreprises cotées prenant en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont prouvé leur capacité à surperformer des marchés globalement atones, voire baissiers.

Entre janvier 2017 et avril 2022, un portefeuille modèle d'actions européennes orienté vers les leaders ESG a été le plus performant au niveau régional, avec un rendement annuel moyen de 1,59 % supérieur à son indice de référence[3].

Les analystes financiers expliquent cette surperformance par trois caractéristiques des placements durables. La première est leur horizon de placement à long terme. Cette durée de détention permet de traverser les crises sans s'alarmer des moins-values potentielles de cette période. La deuxième réside dans la stratégie d'exclusion des énergies fossiles polluantes. La baisse des prix du pétrole durant les confinements a été sans conséquence pour les fonds responsables. Enfin, le troisième facteur de résilience provient du travail de sélection des entreprises réalisé par les gérants des fonds responsables.

(3) Étude ESG Book pour Reuters, juillet 2022.

L'investissement responsable repose sur une sélection rigoureuse de valeurs

L'investissement responsable s'oriente vers des entreprises affichant un potentiel de croissance économique, selon les règles de l'analyse financière. Mais la sélection des valeurs retenues dans un portefeuille durable s'accompagne d'une étude « extra-financière ». Ces points d'observation complémentaires donnent une vision plus large – et tout autant rigoureuse – de l'activité de l'entreprise. Cette meilleure connaissance contribue à anticiper certains risques.
Les entreprises soucieuses de leur performance extra-financière mettent en place des politiques sociales vertueuses et communiquent davantage, afin d'être moins soumises aux risques de réputation et aux conflits sociaux. Les critères sociaux (S) et de gouvernance (G) sont donc des facteurs de réduction des risques pour l'investisseur.

À SAVOIR
La directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) entrera progressivement en vigueur à partir de 2028. Elle imposera aux entreprises concernées de communiquer chaque année leurs informations relatives aux problématiques RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises). Cette nouvelle directive remplacera la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière).

D'autre part, les entreprises responsables sont des acteurs de l'économie, souvent innovants. Elles peuvent s'inscrire dans de nombreux secteurs comme la santé, les nouvelles technologies, les énergies renouvelables… Or ces secteurs ont de solides perspectives de développement dans les prochaines années pour répondre aux enjeux actuels (vieillissement de la population, préservation du climat, lutte contre l'illectronisme…).

Épargne ESG : cap sur la diversification de son portefeuille

Diversifier son épargne, c'est choisir de placer son argent dans plusieurs supports, présentant chacun des intérêts différents. Répartir son capital sur différentes classes d'actifs contribue à réduire son exposition aux risques. Cela permet également de profiter des spécificités de chaque marché. C'est pourquoi il est tout à fait pertinent d'inclure dans son portefeuille des fonds à la fois éthiquement responsables et des fonds dits « classiques ».

Il est recommandé également d'exposer son portefeuille au potentiel de croissance de **différentes zones géographiques**, de l'ensemble des secteurs économiques et d'entreprises de tailles diverses. L'investisseur peut cumuler les avantages inhérents propres aux fonds ESG (résilience, secteurs d'avenir) et des fonds plus classiques (entreprises aux bilans importants, valorisations élevées…).

À cette réduction des risques liés à un seul investissement, il faut également ajouter d'autres paramètres. Ces derniers ne sont pas forcément considérés par l'analyse financière, mais ils peuvent être pris en compte plus facilement via une analyse ESG. C'est par exemple le cas des risques de réputation et de marché, avec des clients et/ou des partenaires toujours plus attentifs à la politique sociale et environnementale de l'entreprise.

L'évolution du cadre réglementaire doit aussi être considérée. Le durcissement de la réglementation pousse en faveur d'une réduction de l'empreinte carbone des entreprises. Cela peut amener certaines d'entre elles à subir des sanctions financières, voire des fermetures administratives, si elles ne remplissent pas leurs obligations en la matière. Dans ce contexte, **les organisations ayant une bonne politique ESG seront structurellement plus solides.** C'est pourquoi il est important de disposer de telles valeurs parmi ses investissements.



COMMENT INVESTIR RESPONSABLE AVEC LA MIF ?

Les contrats proposés par la MIF permettent d'investir dans un contrat d'assurance vie ou un PER tout en donnant du sens à son épargne. Un large choix d'investissements en unités de compte (actions, obligations, monétaire, SCPI) est disponible, en gestion libre ou en gestion sous mandat.



Investir responsable avec la MIF

Pour piloter leurs placements responsables, les investisseurs peuvent choisir de gérer eux-mêmes leur contrat d'assurance vie et/ou plan d'épargne retraite, avec la gestion libre. Ceux qui préfèrent se faire accompagner peuvent opter pour la gestion déléguée, dite encore gestion sous mandat. Dans ce cas, la MIF a choisi son partenaire OFI Invest Asset Management pour la qualité de son expertise reconnue, ses valeurs et surtout sa stratégie en matière d'investissement responsable.

> La gestion libre

Avec la gestion libre, l'assuré gère lui-même ses placements en choisissant librement ses supports d'investissement (fonds en euros à capital garanti et fonds en unités de compte au capital non garanti). Ce type de gestion est destiné aux personnes ayant un minimum de connaissances des marchés financiers et une tolérance au risque.

> La gestion sous mandat

La gestion sous mandat consiste à laisser un professionnel des marchés financiers prendre en charge le portefeuille, en fonction de l'appétence au risque du souscripteur et de son mandat de gestion (prudent, équilibré, dynamique ou offensif). Ce fonctionnement est adapté aux personnes manquant de temps ou de connaissance pour gérer au mieux leur épargne.

Zoom sur

LES FONDS LABELLISÉS PROPOSÉS PAR LA MIF

Les fonds investis sont orientés vers des entreprises ayant des pratiques sociales et environnementales ESG. Avec la gestion libre, il est possible d'investir dans huit fonds labellisés ISR, un fonds Greenfin et un fonds Finansol.

Les huit fonds labellisés ISR :
- OFI Invest ESG Liquidités - C/D
- OFI Invest ESG Euro Equity C
- DNCA Invest Sérénité Plus A Eur
- Vega France Opportunités ISR
- CPR Invest Climate Action A Eur Acc
- Global Climate Change Equity A Capitalisation Eur
- SCPI Épargne Pierre
- SCPI Cristal Life

Le fonds labellisé Greenfin :
- Amundi Responsible Investing Impact Green Bonds - R (C)

Le fonds labellisé Finansol :
- BNP Paribas Social et Solidaire - R

PER ou assurance vie : quel contrat choisir ?

Ces deux contrats ont plusieurs points communs (constitution d'une épargne, recherche de rendement…), mais ils ne répondent pas forcément aux mêmes objectifs.

> Le contrat MIF PER Retraite [4]

Maintenir ses revenus à la sortie de la vie active est la plus grande préoccupation des futurs retraités. Le contrat MIF PER Retraite permet à ce titre de se constituer un filet de sécurité financier pour vivre sereinement sa retraite grâce à des revenus complémentaires à ceux de sa pension. Fiscalement intéressant, le PER ouvre le droit de déduire les versements volontaires du revenu imposable.

Les avantages du MIF PER Retraite :

- **Ultra-concurrentiel :** 0 % de frais sur les versements et les arbitrages.
- **Compétitif :** 3,55 %[5] nets servis sur le fonds en euros Retraite (actif cantonné) en 2025 *(les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs)*.
- **Reconnu :** MIF PER Retraite a reçu pour 2026 : 1 Trophée d'Or du Revenu, 1 Sélection Premium de Good Value For Money, une 3ème place sur le podium des Grands Prix des PER de Mieux vivre votre argent, 1 Top PER meilleur contrat ISR et 1 sélection premium de ToutSurMesFinances.com, 1 label « Meilleur PER » décerné par Challenges.
- **Flexible :** sortie au terme en rente et/ou en capital.
- **Trois modes de gestion :** à horizon, sous mandat, ou libre.

> Le Compte Épargne Libre Avenir Multisupport

L'assurance vie est un des placements préférés des Français. C'est un outil attractif pour se constituer un capital à long terme, préparer sa succession, voire sa retraite. Le Compte Épargne Libre Avenir Multisupport de la MIF, multirécompensé, propose ces différents avantages (capital disponible, fiscalité avantageuse en cas de vie ou de décès, libre choix des bénéficiaires…) aux prix les plus bas du marché.

Les avantages du Compte Épargne Libre Avenir Multisupport :

- **Compétitif :** 3,45 %[5] nets servis sur le fonds en euros (actif général) en 2025 *(les rendements passés ne préjugent pas des rendements futurs)*.
- **Reconnu :** En 2026, le Compte Épargne Libre Avenir Multisupport a reçu 1 Trophée d'Or, 1 Sélection Premium, 1 Mention Très Bien aux Grands Prix de l'Assurance Vie, et 1 Prix de la rédaction-spécial contrat ISR de ToutSurMesFinances.com.
- **Deux modes de gestion :** sous mandat ou libre.
- **Flexible :** dès 30 euros par mois seulement, avec la possibilité de modifier ou d'interrompre à tout moment les versements.

Zoom sur

LA SÉLECTION DES UNITÉS DE COMPTE À LA MIF

La sélection des fonds de la gestion sous mandat de la MIF est opérée par OFI Invest Asset Management, l'un des leaders français et européens de la gestion de fonds responsables. Conformément à son obligation d'information, la MIF répertorie plusieurs fonds composés d'actions et d'obligations répondant aux critères 8 et 9 de la réglementation européenne SFDR, à la fois dans son contrat d'assurance vie et son plan d'épargne retraite. Ces fonds sont exposés sur les marchés européens et mondiaux.

Pourquoi cumuler PER et contrat d'assurance vie ?

Le PER et l'assurance vie sont des « dispositifs à fiscalité privilégiée ». Ces produits d'investissement bénéficient d'une fiscalité avantageuse. Ainsi, l'assurance vie propose un abattement annuel sur les intérêts de 4 600 euros pour une personne seule et 9 200 euros pour un couple. Le PER exonère les versements de l'impôt sur le revenu jusqu'à 10 % du revenu net imposable de l'année précédente, dans la limite de 37 680 euros au maximum en 2026 pour un salarié.

En détenant ces deux types de contrats, proposés par la MIF, il est possible de cumuler les avantages fiscaux de chaque dispositif.

Des contrats MIF récompensés



Jurys composés de journalistes et/ou de professionnels

(4) MIF PER Retraite est un contrat groupe d'assurance vie multisupport d'épargne retraite souscrit par l'ADERM (Association pour le Développement de l'Épargne Retraite Mutualiste), assuré et distribué par la MIF.
(5) Net de frais de gestion et hors prélèvements fiscaux et sociaux.

GARDEZ LE CONTACT AVEC LA MIF

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 9h à 19h

09 70 15 77 77

(appel non surtaxé)

Par Internet

www.mifassur.com

Souscription 100 % en ligne

Par courrier

MIF

Libre réponse 69205

75482 PARIS CEDEX 10

Suivez-nous sur

/mifassur /company/mif /mifassur

épargne & prévoyance

mif

© 2023. Le magazine de la MIF a été réalisé par Le Particulier pour le compte de la MIF. Document mis à jour en 2026.
Le Particulier et Finances Éditions, 14, bd Haussmann, 75009 Paris - SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 375 805,78 €
SIREN 320 758 428 - RCS Paris.

MIF : LA MUTUELLE D'IVRY (la Fraternelle)
Siège social : 23, rue Yves-Toudic - 75481 Paris Cedex 10 / Tél. 0 970 15 77 77 / www.mifassur.com
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité / Identifiée sous le numéro SIREN 310 259 221
Contrôlée par l'ACPR - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

MUTUALITÉ FRANÇAISE
MEMBRE DE LA